



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
26 août 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services
et le développement**
Onzième session
Genève, 10-12 juillet 2024

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur le commerce, les services et le développement
sur sa onzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 10 au 12 juillet 2024



Introduction

La onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement s'est tenue du 10 au 12 juillet 2024.

I. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

1. La Secrétaire générale de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; État de Palestine ; République islamique d'Iran.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a parlé du développement de l'économie créative dans une conjoncture difficile. Elle a présenté la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement comme un lieu de dialogue sur la contribution du commerce des services à la diversification économique et au développement durable et comme un lieu de coopération internationale par le partage de données d'expérience aux niveaux national et régional. Elle a dit que l'économie créative était en pleine croissance et que cette tendance s'expliquait en grande partie par des facteurs démographiques. L'industrie de la création offrait des possibilités de développement et de diversification économiques, et même les plus petits créateurs étaient en mesure d'atteindre les consommateurs. En outre, les services numériques jouaient un rôle toujours plus grand dans l'expansion des services créatifs. La coopération Sud-Sud était très importante dans l'économie créative. Le commerce Sud-Sud de biens créatifs ne cessait de progresser depuis des décennies. La transformation numérique de l'économie créative, portée par l'intelligence artificielle, ouvrait des perspectives de croissance. Cependant, l'intelligence artificielle étant susceptible de redéfinir les modes de production, de distribution et de consommation des biens et services créatifs, il était essentiel de maintenir la qualité des services produits grâce à elle, de lutter contre les biais algorithmiques, de sauvegarder la diversité culturelle, d'apaiser les craintes de suppressions d'emplois, d'établir des lignes directrices claires en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et de réduire les inégalités entre les pays développés et les pays en développement en matière de commerce des services créatifs.

3. La Directrice par intérim de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a présenté un document de travail sur le commerce des services créatifs (TD/B/C.I/MEM.4/32). Elle a dit que la croissance des services créatifs était tirée par les services numériques et que le secteur de la création se développait dans les pays en développement, où les jeunes générations consommaient de plus en plus de contenus numériques créatifs. Elle a relevé que la dématérialisation et l'intelligence artificielle faisaient sentir leurs effets sur les marchés de l'emploi et creusaient la fracture numérique, tandis que le secteur de la création était très concentré et dominé par quelques grandes plateformes. Les décideurs devaient s'employer à régler ces problèmes. Le commerce des services créatifs présentait des inégalités, les exportations étant surtout le fait de quelques pays développés. L'intervenante a fait observer qu'en 2010-2022, la part des pays en développement dans les exportations de services créatifs avait doublé, passant de 10 % à 20 %, et que des obstacles, tels que les barrières commerciales et les déficits de compétences et d'infrastructures, restaient à lever.

4. L'orateur principal, directeur de Howkins and Associates (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a parlé de la nature cyclique de la créativité, qui trouvait sa source dans des identités et des motivations individuelles et apportait de la valeur ajoutée dans divers secteurs. Il s'est concentré sur les éléments commerciaux ayant une valeur économique (personnes, connaissances et actifs finis) et sur leur négociabilité, et a insisté sur l'importance de la gestion en tant que source d'avantage concurrentiel. Il a mis en évidence

le pouvoir transformateur de l'intelligence artificielle générative, qui réduisait les coûts et permettait de produire plus vite et d'attirer de nouveaux utilisateurs. Il a dit que les pays devaient s'intéresser à la question des droits d'auteur, aussi bien pour les intrants que pour les extrants produits par l'intelligence artificielle, afin de comprendre en quoi celle-ci apportait de la valeur ajoutée et comment elle devait être administrée dans le secteur des services informatiques.

5. Quelques représentants de pays ont affirmé que le secteur de la création jouait un rôle essentiel dans le développement durable, car non seulement il générait des recettes et créait des emplois, mais aussi favorisait la diversification économique, l'innovation, l'inclusion et les échanges culturels, et contribuait sensiblement au commerce international. Plusieurs représentants de pays ont relevé que les pays en développement tiraient moins bien parti de l'économie créative que les pays en développement. Divers facteurs, tels que le manque de données, l'insuffisance des infrastructures, les inégalités numériques, le déficit de compétences, les coûts commerciaux élevés et les obstacles réglementaires, entravaient la participation des pays en développement au marché mondial des services créatifs. Quelques représentants de pays se sont inquiétés de la fracture numérique et des problèmes posés par la rapidité de la dématérialisation et l'avènement de nouvelles technologies, comme celles de l'intelligence artificielle. Pour que les pays en développement puissent mettre les moyens numériques au service de l'économie créative, il fallait réduire la fracture numérique et, en particulier, trouver des solutions aux problèmes posés par les biais algorithmiques, les suppressions d'emplois et le manque de protection de la diversité culturelle et des droits de propriété intellectuelle. Quelques représentants de pays ont dit qu'il fallait renforcer la coopération internationale, y compris les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud et les partenariats triangulaires, pour aider les pays en développement à combler le fossé numérique et à se doter des infrastructures et des compétences dont ils avaient besoin ; ils ont demandé instamment à la CNUCED et à d'autres organisations internationales d'agir à cette fin, par des mesures de renforcement des capacités, de transfert de connaissances et de transfert de technologies. Au vu des problèmes rencontrés dans les pays en développement, quelques représentants de pays ont recommandé à la CNUCED et à la communauté internationale de promouvoir des activités dans les pays en développement en contribuant à améliorer le commerce des services et des services créatifs ; de mener des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer l'infrastructure et les compétences numériques ; d'instaurer des régimes d'accès préférentiel aux marchés pour les services créatifs des pays en développement ; de répondre aux problèmes posés par l'intelligence artificielle par la mise en place de dispositifs internationaux ; de réaliser des études approfondies, notamment statistiques, sur le commerce des services, y compris des services créatifs.

B. Commerce des services créatifs

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. La Directrice par intérim de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a présenté la question du commerce des services créatifs. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a tenu six réunions-débats.

1. Tendances et perspectives pour les services créatifs

7. Première intervenante, la Directrice de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mis en avant la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable, qui s'était tenue en 2022 et au cours de laquelle la volonté de promouvoir des secteurs culturels et créatifs durables avait été exprimée. Elle a relevé qu'au cours de la dernière décennie, les investissements publics avaient baissé dans le secteur de la création, mais que celui-ci avait contribué à hauteur de 3,1 % au produit intérieur brut (PIB) mondial et à hauteur de 6,2 % à l'emploi mondial ; en outre, il existait des disparités entre les pays en développement et les pays développés, qui dominaient le commerce culturel. Quelques pays en développement faisaient figurer les activités de création dans leurs programmes de développement, l'appui au secteur de la création étant parfois explicitement lié à la diversification des exportations

et à la compétitivité sur les marchés mondiaux. Les principaux obstacles au développement du secteur créatif étaient le déséquilibre des flux commerciaux culturels, la concentration du marché, dominé par de grandes entreprises internationales, et l'absence de traitement préférentiel pour les produits culturels des pays en développement. Les technologies d'intelligence artificielle, de plus en plus présentes, rendaient ces obstacles encore plus difficiles à surmonter. Il fallait donc aider les pays en développement, au moyen d'accords de coproduction, de programmes de formation et d'aides à la production, à la distribution et à la radiodiffusion.

8. Le deuxième intervenant était le Chef de section de la Division de l'économie et des statistiques de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Il a expliqué que la mesure de l'innovation et des services créatifs était difficile et qu'à cet égard, il existait deux approches : la « vieille école », c'est-à-dire l'utilisation des outils macroéconomiques et commerciaux classiques, qui pouvaient être complexes et obsolètes, et l'approche moderne, qui passait par l'application de divers indicateurs de l'indice mondial de l'innovation créé par l'OMPI et qui tenait compte de facteurs tels que l'environnement institutionnel, le capital humain, l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et le degré de sophistication du secteur. Les données relatives aux services créatifs, considérées comme un bien public, n'étant plus collectées, il fallait s'en remettre à des fournisseurs de données privés, avec les risques juridiques que cela comportait. Selon l'indice mondial de l'innovation, les exportations de services créatifs étaient concentrées en volume, mais certains pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire, comme le Bangladesh, la Barbade et l'Indonésie, présentaient un potentiel et des avantages comparatifs importants si ces exportations étaient considérées par rapport au PIB ou au nombre d'habitants. Au vu des indicateurs de base, le commerce des services créatifs avait sensiblement reculé pendant la pandémie, mais certains pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et en Asie du Sud, avaient fait la preuve de leur résilience. L'intervenant a affirmé qu'une meilleure mesure des intrants et des extrants du secteur de la création passait par une collaboration constante entre des organisations internationales telles que la CNUCED, l'UNESCO et l'OMPI.

2. Partage de données d'expérience au niveau national : le rôle des services créatifs dans les stratégies de développement

9. Premier intervenant, le Chef du Bureau exécutif du Ministère éthiopien de la culture et des sports a dit que le secteur de la création générait des revenus, créait des emplois et contribuait au développement du commerce. Le progrès technique et la transformation numérique faisaient évoluer l'économie créative vers une économie fondée sur la connaissance, ce qui nécessitait d'investir dans les compétences humaines. Le secteur de la création permettait d'expérimenter de nouvelles façons de surmonter les changements économiques, environnementaux et sociaux, en alimentant l'innovation ; les services créatifs étaient des intrants dans les secteurs des activités manufacturières et du tourisme, contribuaient à l'élaboration de produits et à des solutions commerciales intégrées, et appuyaient la diversification économique. L'intervenant a dit que le développement devrait être centré sur l'être humain et ne pas se limiter à la croissance de l'économie ; il fallait inclure la culture dans le développement humain de manière à créer un « capital social », à préserver le patrimoine culturel et à donner aux communautés locales des moyens d'agir. Il a mis en avant la diversité culturelle et linguistique de l'Éthiopie et le potentiel de l'économie créative, notamment en tant que source de revenu pour les femmes et les communautés locales. Cependant, le développement de l'économie créative était empêché par le manque d'intégration intersectorielle, le manque d'accès aux marchés internationaux, le déficit d'infrastructures et de personnels qualifiés, le manque de financement et l'absence de données officielles de mesure. En réaction à ces difficultés, il fallait développer le cadre législatif et réglementaire applicable au secteur de la création, renforcer les capacités dans ledit secteur et le doter des infrastructures matérielles et numériques dont il avait besoin, faciliter l'accès au financement, créer des pôles de créativité, recueillir des données et concevoir des modèles d'activité orientés vers le commerce.

10. Deuxième intervenant, le Vice-Président de la Fondation ouzbèke pour le développement de l'art et de la culture a dit que l'économie créative faisait partie de la stratégie de diversification économique de l'Ouzbékistan, laquelle visait à créer un environnement inclusif dans les institutions culturelles et à développer le mécénat culturel et la formation professionnelle. Il a indiqué qu'en octobre 2024, l'Ouzbékistan accueillerait la quatrième Conférence mondiale sur l'économie créative, organisée conjointement avec l'Indonésie, la CNUCED et l'OMPI. Depuis 2016, l'Ouzbékistan avait adopté plus de 120 programmes et formations diplômantes dans le but de développer certaines activités de création. Le secteur numérique était en plein essor, et la conception de jeux et l'animation attiraient start-ups et autres entrepreneurs. Les autorités prévoyaient de créer des pôles de créativité, qui mettraient en relation jeunes entrepreneurs, scientifiques et spécialistes du commerce, et de rédiger une loi sur le secteur de la création, qui renforcerait diverses initiatives.

11. Troisième intervenant, le Président du College of Science, Technology and Applied Arts (Trinité-et-Tobago) a parlé du rôle de l'industrie culturelle dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il a pris l'exemple du carnaval de Trinité-et-Tobago, qui représentait de 12 % à 15 % des arrivées et des dépenses touristiques annuelles du pays, et expliqué que, dans les Caraïbes, les festivals étaient un moyen de toucher de nouveaux marchés en créant une image de marque liée à la destination et protégée par des droits de propriété intellectuelle. Il a dit que des difficultés subsistaient, notamment parce que les petits États insulaires en développement n'avaient pas de grands marchés intérieurs, ce qui limitait leur créativité en matière de contenus. En outre, le cloisonnement des administrations publiques entravait les synergies et empêchait de comprendre les besoins du secteur de la création. Un renforcement des capacités institutionnelles était donc nécessaire. De fait, dans de nombreux pays en développement, une seule organisation était chargée d'aider les créateurs à gérer les droits d'auteur, contre plus d'une trentaine d'organisations, par secteur, dans un pays développé. L'intervenant a dit que le partage d'informations était une nécessité et devrait être pris en considération dans les débats sur la transition numérique et la localisation des données.

12. Au cours du débat qui a suivi, quelques représentants ont pris note que l'économie créative aidait à atteindre les objectifs de développement durable en contribuant à l'intégration sociale, en développant le potentiel humain, en créant des emplois et en stimulant les exportations de services. Cependant, les exportations étaient freinées par les coûts commerciaux et les restrictions réglementaires. En outre, l'économie créative avait besoin d'être soutenue par des cadres réglementaires et institutionnels appropriés. Sa gestion pouvait être confiée à des instituts spécialisés et des centres infranationaux, qui rassembleraient les créateurs, de manière à favoriser le dialogue et à faciliter l'accès aux politiques publiques. Quelques experts ont dit que la collaboration multipartite était importante, car elle encourageait l'innovation, ajoutait de la valeur à l'industrie de la création grâce aux apports d'autres secteurs et contribuait à l'intégration intersectorielle des activités de création. En ce qui concernait les exportations de biens et de services créatifs, un représentant de pays a dit que la libéralisation des échanges pourrait être la réponse aux restrictions commerciales. Un intervenant a affirmé qu'à cet égard, la priorité était d'améliorer les dispositions réglementaires au moyen d'audits, ce qui nécessiterait une démarche multipartite afin que les pouvoirs publics tiennent compte des observations pratiques et expertes des créateurs et reçoivent de l'aide pour la détermination des effets intersectoriels de la réglementation. Un représentant de pays a affirmé que la transition numérique et l'utilisation de l'intelligence artificielle pourraient aider à surmonter les problèmes techniques. Quelques intervenants ont dit que l'économie créative aurait à gagner d'une plus grande disponibilité et d'une meilleure utilisation des infrastructures numériques et des infrastructures de connectivité. Un expert a indiqué que cela nécessiterait de renforcer les compétences, de développer les contenus et de garantir des prix abordables. Quelques experts ont parlé d'un cercle vertueux, dans lequel les contenus alimentaient la demande de connectivité et une plus grande connectivité permettait le développement des contenus. Un intervenant a dit qu'il était important de renforcer les compétences nécessaires à l'utilisation des technologies numériques et à la monétisation des contenus numériques pour développer l'entrepreneuriat numérique et que cela devait passer par la formation et l'incubation de projets de création d'entreprise ; les pays en développement devaient renforcer leurs

compétences afin de produire des contenus numériques, et non pas seulement en consommer. Quelques experts ont parlé des mesures d'appui à l'économie créative, telles que la protection des droits de propriété intellectuelle, l'investissement dans la recherche-développement et la disponibilité des données, le renforcement des compétences humaines, l'apport de travaux de recherche et d'information commerciale, la promotion de l'investissement et du commerce, et l'aide financière. Un représentant de pays a dit que la CNUCED pourrait contribuer par l'apport en temps voulu d'études prospectives. Quelques experts ont dit que le secteur de la création avait besoin d'infrastructures de transport et de services financiers, ce qui supposait l'intervention de banques et d'investisseurs providentiels, et devait obtenir des garanties de crédit auprès de banques de développement, comme cela se pratiquait notamment en Afrique de l'Ouest, afin de se ménager une certaine souplesse de remboursement, car un grand nombre des activités de création ne produisaient pas un revenu mensuel stable. De plus, les créateurs avaient besoin d'une éducation et d'une formation financières pour accéder plus facilement aux services financiers et savoir mieux les utiliser. Enfin, quelques intervenants ont indiqué que l'économie créative aurait à gagner de la préservation de la langue et de la culture des minorités, qui pourraient notamment être enseignées à l'école et être rendues accessibles au public par la voie des médias et des centres culturels.

3. La transition numérique et l'intelligence artificielle dans le secteur des services créatifs

13. La Chef de la Section du commerce et de l'économie créative de la CNUCED a lancé la publication *Creative Economy Outlook 2024*, qui rendait compte de l'évolution de certaines activités de création ainsi que du commerce international des biens et services créatifs, et dont des chapitres étaient consacrés à la transition numérique et à l'intelligence artificielle, à la concentration du marché et à la politique de la concurrence, et à la durabilité. Elle a ajouté que cette publication avait été élaborée à partir des contributions de 36 États membres à une enquête de la CNUCED sur l'économie créative.

14. Première intervenante, la Directrice de l'économie créative au British Council a dit que le British Council encourageait les relations culturelles à l'échelle mondiale par des collaborations interdisciplinaires et que ses travaux sur l'économie créative tenaient compte de l'innovation numérique et de l'intelligence artificielle, en particulier dans les secteurs à l'intersection entre les arts et la technologie. Les travaux en question consistaient notamment en des cartographies sectorielles et des études en Asie, une réflexion sur la protection du patrimoine culturel au moyen de l'intelligence artificielle, une formation à l'encadrement, l'élaboration de politiques et de partenariats stratégiques visant à encourager les jeunes talents et à stimuler une croissance durable dans le secteur de la création, et des collaborations sur des projets liés au climat et à la durabilité, qui prévoyaient des pratiques durables dès le départ pour les entrepreneurs du secteur de la création. L'intervenante a indiqué qu'au Royaume-Uni, le secteur de la création était un puissant moteur de l'économie, dont la croissance était plus rapide que celle de l'économie dans son ensemble, et que des projets comme « Creative Industries Sector Vision », tendaient à renforcer l'innovation, la création d'emplois et la collaboration internationale d'ici à 2030.

15. La deuxième intervenante était spécialiste du secteur des services privés à l'Organisation internationale du Travail. Elle a indiqué que la transition numérique avait entraîné plusieurs transformations, notamment l'expansion de l'économie créative grâce à la croissance des plateformes numériques créatives, l'évolution des modèles d'activité par le passage de la propriété de produits à l'accès à des contenus et des services, et une utilisation de la technologie qui favorise le travail à forfait. Ces transformations avaient créé des débouchés en renforçant la créativité, en optimisant les procédés de production, en ouvrant de nouveaux moyens de monétisation et en augmentant la flexibilité et la productivité du travail. Cependant, elles allaient de pair avec des suppressions d'emplois, des déficits de compétences et un manque de protection des travailleurs. L'utilisation de l'intelligence artificielle permettait une consommation efficiente, mais redéfinissait les marchés du travail, en remettant en question les modèles de rémunération et les systèmes de revenus ; des inégalités salariales risquaient d'apparaître faute de capacité d'adaptation. Face à ces difficultés, les mesures à prendre différaient selon le niveau de développement des pays : les pays développés investissaient dans l'innovation et les dispositifs réglementaires à des fins

lucratives, tandis que les pays en développement s'attachaient surtout à se doter d'infrastructures et de compétences numériques. À tous les niveaux, les transformations technologiques nécessitaient un dispositif de gouvernance harmonisé qui permettrait de réglementer les services créatifs, de sauvegarder les œuvres humaines, de faire respecter le principe du consentement préalable et de garantir une rémunération suffisante. Des mesures devaient être prises afin de protéger la main-d'œuvre dans un contexte de réaffectation des emplois, de déficits de compétences et de besoins de requalification.

16. Le troisième intervenant était responsable de l'intelligence artificielle et de la technologie quantique au Forum économique mondial. Il a dit que la technologie pouvait libérer le potentiel des services créatifs, en favorisant l'innovation et en encourageant l'efficacité et la personnalisation, mais que les risques qui lui étaient inhérents, les menaces informatiques et les préoccupations éthiques devaient aussi être pris en considération. Les services créatifs faisaient intervenir la créativité et la prestation de services, et mettaient la technologie au service de l'inspiration, de l'amélioration de l'expérience des utilisateurs et de l'instauration d'un climat de confiance. Cependant, le recours à la technologie n'allait pas sans difficultés, notamment à cause du manque d'infrastructures numériques et informatiques, de considérations éthiques, de problèmes de droits de propriété intellectuelle, de failles de sécurité, d'un déficit de confiance et du besoin d'adaptation de la main-d'œuvre. Il fallait adopter un régime d'innovation centré sur l'être humain, de manière à tirer parti des possibilités offertes tout en atténuant les risques. À cette fin, une attention particulière devait être accordée aux aspects éthiques et sociaux, pour prévenir les préjugés et la discrimination ; aux aspects technologiques et opérationnels, pour mettre en place des systèmes sûrs, transparents et culturellement diversifiés ; aux aspects juridiques et sécuritaires, pour atténuer les risques informatiques. Les partenariats public-privé étaient essentiels pour le développement des infrastructures, l'établissement de normes et la requalification de la main-d'œuvre, et un système d'incitations devait être mis en place pour récompenser les créateurs et les parties prenantes qui intervenaient sur l'ensemble des chaînes de valeur. En faisant le choix de promouvoir le commerce international des services créatifs, les pays pourraient attirer des investissements, faciliter le transfert de technologies et encourager la collaboration internationale et définir des dispositifs réglementaires harmonisés, ce qui permettrait de créer une économie des services créatifs qui profite à tous.

17. Au cours du débat qui a suivi, un représentant de groupe régional a dit que les trajectoires de croissance des exportations des services créatifs démontraient la résilience et l'adaptabilité du secteur, malgré les problèmes posés par la pandémie, et que la transition numérique et l'intelligence artificielle étaient essentielles pour la transformation des modes de production, de distribution et de consommation des contenus créatifs et ouvraient des possibilités d'innovation et d'expansion. Un représentant de groupe régional et un intervenant ont dit que les outils numériques pouvaient renforcer la créativité et l'efficacité, que l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'économie créative pourrait favoriser les connexions, la compréhension interculturelle et le partage du patrimoine culturel. Un représentant de groupe régional et un autre intervenant ont dit que l'utilisation d'outils numériques et de l'intelligence artificielle pouvait poser des problèmes éthiques, supprimer des emplois, accroître le risque d'inégalités numériques et économiques, et rendre nécessaire de mieux protéger les travailleurs. Quelques experts ont relevé que des mesures devaient être prises afin d'atténuer les risques et de répartir les bénéfices équitablement. Quelques intervenants ont souligné l'importance de l'appui institutionnel et affirmé que la gestion de l'intelligence artificielle nécessitait un dialogue social entre les différents acteurs d'un écosystème multipartite. En ce qui concernait l'impact des technologies de l'intelligence artificielle sur l'économie créative, un représentant de pays a renvoyé au projet mondial de gestion de l'intelligence artificielle lancé par la Chine et à la résolution visant à intensifier la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle adoptée par l'Assemblée générale¹. Selon plusieurs intervenants, il fallait que la gestion de l'intelligence artificielle contribue à l'adaptabilité et à une transition juste et équitable afin que personne ne soit laissé de côté, que les cadres réglementaires prévoient une compensation économique pour la création et que les systèmes éducatifs préparent les générations futures à répondre aux questions éthiques posées par l'intelligence

¹ A/RES/78/311.

artificielle et représentent celle-ci dans sa diversité. Un représentant de groupe régional et un représentant de pays ont dit que la CNUCED jouait un rôle important en aidant les pays en développement à libérer le potentiel de l'économie créative en vue d'un développement inclusif et durable, grâce au renforcement des capacités, à la collaboration internationale et à des études approfondies. Un représentant de groupe régional a dit espérer que plus de pays répondraient aux futures enquêtes sur l'économie créative afin que celle-ci soit mieux comprise.

4. Partage de données d'expérience au niveau national : la transition numérique et l'intelligence artificielle dans le secteur des services créatifs

18. La première intervenante était professeure et doyenne de l'Institut national de développement culturel de l'Université des études internationales de Beijing. Elle a parlé des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans les secteurs chinois des services créatifs, en insistant sur leur impact sur les activités culturelles. Ces technologies intervenaient dans la création de contenus, le fonctionnement des plateformes de distribution et la gestion opérationnelle, et reflétaient les tendances mondiales en matière d'innovation. En 2022, le secteur chinois des services créatifs avait joué un rôle important dans l'industrie de la culture et avait pu compter sur la diversité de ses acteurs, dont des entreprises privées, pour asseoir sa croissance. L'intervenante a expliqué comment les technologies numériques étaient utilisées en Chine. Elle a indiqué que l'intégration des outils numériques contribuait non seulement à la préservation du patrimoine culturel, mais aussi à l'élargissement de l'accès aux marchés, et créait de nouveaux débouchés pour les producteurs créatifs. Grâce aux plateformes numériques, les produits gagnaient en visibilité et pouvaient être accessibles partout dans le monde. Dans les secteurs traditionnels tels que les arts du spectacle, l'intégration des technologies numériques et de l'intelligence artificielle avait redynamisé les activités, favorisé la collaboration internationale et la production innovante, et permis une utilisation efficiente des ressources. L'intervenante a indiqué que la Chine comptait conserver son rôle de chef de file dans l'intégration des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans les services créatifs à des fins d'expression culturelle et d'expansion économique.

19. La deuxième intervenante, chercheuse associée à l'Observatoire culturel sud-africain, a rendu compte de l'impact de l'intelligence artificielle sur le secteur de la création en Afrique du Sud. La transition numérique et l'intelligence artificielle étaient pour beaucoup dans le gain de compétitivité du secteur de la création au niveau mondial. Cependant, l'intelligence artificielle faisait naître des préoccupations, dont les politiques devaient tenir compte, tout comme elles devaient tenir compte de ses conséquences socioéconomiques pour les acteurs du secteur de la création. Actuellement, l'Afrique du Sud n'avait pas de politiques portant spécifiquement sur l'intelligence artificielle. Il importait de mettre en place des dispositifs solides pour une gestion responsable de l'intelligence artificielle et d'adopter une démarche nuancée qui allie éducation, développement des compétences et action stratégique, afin d'atténuer les inégalités socioéconomiques que l'utilisation de l'intelligence artificielle risquait d'accentuer. Il avait été recommandé de renforcer la collaboration régionale et de garantir aux travailleurs du secteur de la création une rémunération équitable et la protection de leurs droits à l'ère de l'intelligence artificielle. Les recommandations de l'Observatoire culturel sud-africain visaient à doter l'Afrique du Sud d'un secteur de la création en phase avec les technologies de l'intelligence artificielle.

20. Le troisième intervenant, fondateur et directeur du Centre d'analyse pour la recherche en innovation (Mexique), a parlé de l'impact de l'intelligence artificielle sur l'économie créative dans les pays en développement. Dans le secteur de la création, l'utilisation de l'intelligence artificielle soulevait des problèmes, notamment de réaffectation des emplois, mais ouvrait aussi des débouchés et contribuait à la résilience de l'économie. Par exemple, au Mexique, pendant la pandémie, les risques d'automatisation des emplois avaient été moins importants dans le secteur de la création que dans les autres secteurs. Les pays en développement devaient se doter de cadres stratégiques qui leur étaient adaptés, et non pas reproduire les modèles de pays développés : ils devaient analyser la situation et les capacités du secteur, s'adapter au mieux aux technologies de l'intelligence artificielle et devenir plus compétitifs, tout en veillant à une répartition équitable des avantages entre tous les travailleurs. En ce qui concernait le rôle du commerce des services, les pays en

développement pouvaient tirer parti de la connectivité à Internet pour ouvrir à leurs jeunes talents, notamment dans les domaines liés à l'intelligence artificielle, l'accès aux marchés internationaux, ce qui serait non seulement un moyen pour les professionnels de ces pays d'obtenir une formation théorique et pratique, mais aussi un moyen pour ces pays de renforcer leurs capacités et de promouvoir l'entrepreneuriat. Cependant, l'utilisation efficace de l'intelligence artificielle dans le commerce nécessitait des politiques publiques globales et des dispositions réglementaires adaptées à la situation locale, de manière à maximiser les avantages et à atténuer les difficultés. Il fallait élaborer et appliquer des mesures qui, de manière stratégique, appuieraient l'industrie de la création à l'ère de l'intelligence artificielle, ce qui supposait de savoir saisir les opportunités et de s'attaquer aux risques associés.

21. Le quatrième intervenant, directeur de recherche au Centre d'étude et de conseil stratégique sur les activités de création (*Creative Industries Policy and Evidence Centre*) de l'Université de Newcastle (Royaume-Uni), a présenté les résultats d'une étude récente sur le commerce britannique et l'économie créative mondiale, dans laquelle les tendances macroéconomiques et microéconomiques des exportations du secteur de la création étaient analysées et dont il ressortait que les exportations de services créatifs avaient beaucoup augmenté par rapport aux exportations de marchandises et étaient très concentrées, étant destinées principalement à l'Europe et à l'Amérique du Nord et dans des proportions variables à d'autres régions du monde. L'intervenant a parlé des enjeux et des perspectives du commerce de la création et dit qu'il fallait poursuivre les travaux visant à perfectionner les méthodes de mesure des exportations numériques afin de comprendre les tendances du commerce numérique, créatif et non créatif, et de repérer les domaines d'avantage comparatif. Les enseignements tirés permettraient d'élaborer des politiques qui contribuent au maintien de la croissance et de la compétitivité dans un secteur mondial de la création en pleine évolution.

22. Au cours du débat qui a suivi, un représentant de pays a dit qu'il était important de trouver des solutions à la crise climatique et d'établir des moyens de subsistance durables, en particulier pour les petits États insulaires en développement, et que la technologie et l'intelligence artificielle pouvaient être utiles à cet égard. Il a aussi parlé de la numérisation des documents d'archives et de la préservation du patrimoine face aux effets des changements climatiques. Selon lui, il était important que, dans le même temps, le secteur de la création se développe et les politiques soient renforcées, qu'il existe une coopération internationale propice au partage des meilleures pratiques et que des mesures inclusives soient mises en place. Un expert a parlé du passage de la propriété de produits à l'accès aux services numériques et des problèmes de protection de la propriété intellectuelle qui en découlaient, y compris de la difficulté d'élaborer des modèles d'activité qui permettent de monétiser les produits numériques à l'ère de l'accessibilité des contenus sans exclusive. Un représentant de pays a relevé que l'intelligence artificielle faisait naître des craintes pour la sécurité de l'emploi dans le secteur de la création et dit que des mesures devaient être prises pour que les créations d'emplois compensent les suppressions d'emplois potentielles. Il a pris note des préoccupations suscitées par la concentration du marché et les obstacles non tarifaires, qui résultaient des progrès dans le domaine de l'intelligence artificielle, et dit qu'il faudrait y répondre par une collaboration mondiale et des dispositifs réglementaires solides.

5. Potentiel de développement du commerce international des services créatifs

23. Premier intervenant, le Directeur de la Division de la propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a parlé de l'impact transformateur de la disruption numérique sur le commerce, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle et des œuvres culturelles. Les technologies numériques avaient redéfini le partage et le commerce des œuvres culturelles, et remis en question les normes traditionnelles de la propriété intellectuelle. Les plateformes numériques influençaient le développement social et économique. Dans les pays en développement, les créateurs n'avaient souvent pas accès aux marchés mondiaux, dominés par quelques grandes plateformes numériques. L'intervenant a insisté sur la nécessité de disposer de données complètes concernant le commerce des contenus numériques afin d'aider à la prise de décisions et d'adapter les régimes de propriété intellectuelle au numérique. Il a aussi insisté sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et de mettre en place des dispositifs réglementaires cohérents

pour que l'économie numérique soit durable et équitable et que les créateurs du monde entier aient un juste accès aux marchés.

24. Le deuxième intervenant était consultant en commerce international à la Division de la culture, du Cabinet du Premier Ministre de la Barbade. Il a souligné l'importance du secteur de la création dans les petits États insulaires en développement et dit que les services créatifs faisaient face à des problèmes économiques structurels, notamment liés à la propriété intellectuelle. Le secteur de la création était moins concerné par les barrières à l'entrée et les catastrophes naturelles que d'autres secteurs. Le marché intérieur étant petit, le secteur de la création de la Barbade, qui reposait sur le tourisme, la collaboration et les spectacles, dépendait du commerce international pour sa pérennité. L'intervenant a fait état des obstacles réglementaires, tels que les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et les restrictions en matière de visas, et dit qu'il fallait améliorer l'accès aux marchés pour les professionnels de la culture dans les pays en développement, en application de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Il a insisté sur la nécessité de redéfinir l'infrastructure commerciale mondiale, d'accroître la part des petits États insulaires en développement dans le commerce des services créatifs et de s'attaquer au problème de la concentration du secteur de la distribution numérique dans le cadre des organisations internationales.

25. Troisième intervenant, le Chef du Bureau exécutif du Ministère éthiopien de la culture et des sports a parlé du commerce des services créatifs en Éthiopie et de la manière dont celui-ci contribuait au développement économique et à la création d'emplois, en particulier parmi les jeunes. Il a présenté brièvement l'industrie éthiopienne de la création, en indiquant la taille des marchés concernés et les principaux produits commercialisés, et souligné que ladite industrie offrait la possibilité d'améliorer les conditions de vie, de générer des revenus, de promouvoir le développement humain et d'accroître les recettes d'exportation. Cependant, les créateurs locaux manquaient souvent d'une éducation formelle, de compétences et de ressources. L'intervenant a dit qu'il fallait améliorer l'accès aux marchés, renforcer les compétences, réduire les restrictions au commerce et améliorer la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, afin d'appuyer la croissance du secteur de la création en Éthiopie.

26. Quatrième intervenant, le Directeur du département du commerce, de l'industrie, des produits de base et de la propriété intellectuelle du Ministère indonésien des affaires étrangères, a fait un exposé sur le secteur de la création en Indonésie, en insistant sur la place dudit secteur dans la politique nationale et dans le projet « Golden Indonesia 2045 Vision », qui tendait à faire de l'Indonésie un pôle de l'économie numérique et créative d'ici à 2045. Il a présenté des projets visant à améliorer l'accès au financement pour les entrepreneurs créatifs, à renforcer la gestion de la propriété intellectuelle, à consolider les réseaux de créateurs, à améliorer la disponibilité des données et à promouvoir l'innovation et le développement des compétences. Il a décrit en détail les mesures que l'Indonésie avait prises pour élargir l'accès aux marchés mondiaux, accroître la valeur et la compétitivité de l'économie créative et défendre le projet de normes et de règles en faveur de l'économie créative dans le cadre de réunions multilatérales. Il a mentionné des initiatives internationales comme la Conférence mondiale sur l'économie créative et l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution relative à la promotion de l'économie créative en faveur du développement durable². Il a indiqué que l'Indonésie s'employait à renforcer les capacités du secteur et à le rendre plus compétitif, à faciliter l'accès des produits créatifs aux chaînes de valeur et aux marchés mondiaux et à renforcer sa coopération avec les organisations internationales.

27. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à la question d'un représentant de groupe régional sur la contribution de l'OMC à la résolution des problèmes des pays en développement, un intervenant a dit que l'OMC accordait une attention particulière au renforcement des capacités et aux partenariats, tant au niveau multilatéral qu'au niveau régional, et organisait notamment des ateliers. En réponse à la question d'un représentant de pays sur la coopération régionale à la Barbade et dans les Caraïbes, un intervenant a dit que, dans le marché commun de la Communauté des Caraïbes, les travailleurs culturels jouissaient

² A/RES/78/133.

de la liberté de circulation et du droit de créer une entreprise, et qu'il était important de garantir cette liberté de circulation (mode 4) par des dispositifs internationaux ainsi que de promouvoir la coopération internationale. En réponse à la question d'un représentant de pays sur les initiatives menées en Indonésie, un intervenant a mentionné le projet de dépôt d'une marque qui visait à aider les petites et moyennes entreprises de Bali à commercialiser des biens et des services, à gérer les droits de propriété intellectuelle associés et à concevoir une marque. En réponse à la question d'un expert sur l'augmentation des restrictions des flux transfrontières de données dans les pays développés et sur la sécurité des flux de données, un intervenant a dit qu'il fallait éviter que le protectionnisme crée des obstacles et que les données d'expérience devraient être échangées librement. En réponse à la question d'un expert sur les obstacles à la collecte de données relatives au secteur de la création, un intervenant a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités nationales, de recueillir des données et d'examiner les lacunes, en particulier en ce qui concerne les plateformes numériques mondiales. Le secrétariat de la CNUCED a fait mention d'une étude récente de la CNUCED consacrée aux réformes des régimes de propriété intellectuelle qui avaient contribué au succès mondial des contenus créatifs en provenance de la République de Corée.

6. Suite donnée à la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, consacrée aux données relatives au commerce des services et aux politiques de développement

28. Le secrétariat de la CNUCED a partagé les conclusions et les recommandations qui figuraient dans le rapport du groupe de travail informel sur les données relatives au commerce des services et aux politiques de développement. Créé en 2022, à l'issue de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, ce groupe de travail informel réunissait des producteurs et des utilisateurs de statistiques sur le commerce des services dans le but de repérer les lacunes, de partager leurs meilleures pratiques et d'innover dans l'utilisation des données. À sa dernière réunion en date, il a débattu du manque de données granulaires sur le commerce des services par secteur, partenaire commercial et mode de fourniture, en particulier dans les pays en développement, des problèmes d'enregistrement des activités des entreprises multinationales exercées selon le mode 3 (présence commerciale) et de l'impact de la transition numérique sur les données commerciales. Les membres du groupe ont invité la CNUCED à se prononcer en faveur de la poursuite de leurs travaux. En outre, ils ont proposé qu'un point sur les données relatives au commerce des services et aux politiques de développement soit ajouté à l'ordre du jour des sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle ; qu'un portail de connaissances soit créé et qu'il comporte notamment un guide élémentaire à l'intention des décideurs des pays en développement au sujet des données relatives aux services commerciaux et un registre des utilisations innovantes des données ; que des ressources soient mobilisées pour financer la collecte de données relatives au commerce des services ; que les pouvoirs publics soient invités à financer les statistiques sur le commerce des services, à renforcer les systèmes juridiques et institutionnels des statistiques officielles et à utiliser des données administratives pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

29. Première intervenante, la Directrice du commerce extérieur de la Communauté des Caraïbes a dit que le secteur des services contribuait directement et sensiblement aux économies de la Communauté des Caraïbes. Elle a présenté les mesures que la Communauté des Caraïbes avait prises pour améliorer les services et faciliter le commerce des services professionnels, notamment en harmonisant les exigences et les procédures d'enregistrement et d'autorisation de telle manière que les professionnels soient libres de circuler et s'enregistrent selon un seul et même système. Elle a aussi présenté des projets de diversification du secteur du tourisme qui visaient à promouvoir le secteur des services à forte intensité de connaissances et pouvant être fournis par voie numérique, qui était en pleine croissance. Cependant, la diversification était entravée par le manque de données ventilées concernant la production et le commerce des services. La Communauté des Caraïbes s'était efforcée de faciliter la diversification et de renforcer la résilience économique de ses membres, notamment dans le cadre d'un projet pluriannuel de la CNUCED relatif au renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques de commerce des services fondées sur des données probantes. L'intervenante a dit qu'il était opportun de s'attaquer aux problèmes des données, y compris grâce au système d'information de la CNUCED sur les

statistiques du commerce des services. L'intervenante a présenté un outil numérique qui facilitait la collecte et le traitement des statistiques sur le commerce des services, aidait à produire des statistiques ventilées sur le commerce bilatéral des services et contribuait à la mise en œuvre de stratégies régionales dans le secteur des services dans la Communauté des Caraïbes.

30. Le deuxième intervenant, maître de conférences en économie à l'Université du Sussex (Royaume-Uni), a mis l'accent sur les problèmes posés par les statistiques relatives au commerce bilatéral et sous-sectoriel et les statistiques relatives au commerce intérieur et à la production sectorielle. Il a dit que les politiques de commerce des services influent sur les importations de produits agricoles en Afrique et que les politiques relatives aux services étrangers de communication et de transport pouvaient nuire au commerce intra-africain de produits agricoles. Le commerce bilatéral de marchandises n'était pas possible sans le commerce de services. En Inde, les entreprises manufacturières se transformaient en entreprises de services, notamment à cause d'une concurrence étrangère de plus en plus forte. Selon l'intervenant, pour comprendre pourquoi et comment les entreprises se tournaient vers le secteur des services, il fallait des données au niveau des entreprises, lesquelles pourraient être obtenues à partir de registres publics. En outre, la collecte de données selon la Classification élargie des services de la balance des paiements pourrait améliorer la qualité des données relatives au commerce des services.

31. La troisième intervenante, associée principale du Council on Economic Policies (Suisse) a parlé de l'impact de la dématérialisation sur le commerce et la mesure des services, notamment dans le secteur de la musique. Elle a fait observer que les exportations des services numériques prenaient une place de plus en plus importante dans les exportations totales de services et n'avaient pas diminué pendant la pandémie. Les services à large bande étaient de plus en plus utilisés au niveau international, ce qui témoignait de l'augmentation des exportations de services fournis par voie numérique, tandis que les fournisseurs de contenus dominaient le trafic international de données et les opérateurs de télécommunications traditionnels cédaient le terrain aux grandes plateformes numériques. L'intervenante a affirmé qu'il appartenait aux décideurs de s'assurer que les petites et moyennes entreprises pouvaient accéder à ces plateformes et les utiliser. Dans le secteur de la musique, les supports physiques avaient été remplacés par les supports numériques et la diffusion en continu (*streaming*) s'était généralisée. L'intervenante a dit qu'il importait de comprendre comment certains secteurs avaient réussi leur transition numérique afin que d'autres puissent s'en inspirer. Elle a relevé que le secteur de la musique faisait face à des problèmes de droits d'auteur, car les réseaux de distribution numériques étaient mondiaux et les droits de propriété intellectuelle étaient régis par le principe de territorialité. Elle a dit que la collecte de données nécessitait de bien comprendre la réalité du commerce numérique, dont tous les aspects n'étaient peut-être pas pris en considération par les règles commerciales et les systèmes de classification existants.

32. Au cours du débat qui a suivi, un représentant de groupe régional et quelques représentants de pays ont dit que les services créatifs étaient importants pour les pays en développement et que des données précises et complètes étaient nécessaires pour l'élaboration des politiques et les négociations dans le secteur des services, y compris des services créatifs. Un représentant de groupe régional et quelques représentants de pays ont fait observer qu'il était difficile pour certains pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, de recueillir des données relatives aux services et que la collecte de données, notamment sur les services créatifs, devait s'inscrire dans une approche globale et nécessitait de la détermination et des ressources humaines, technologiques et financières. Quelques représentants de pays ont parlé du problème de l'exode des talents et des compétences, s'agissant des ressources humaines, et des obstacles aux envois de fonds, s'agissant des ressources financières. Un représentant de pays a affirmé que les organisations internationales pouvaient aider les pays à déterminer et à surmonter les obstacles à la collecte de données que constituaient notamment une mauvaise gestion, le manque de ressources humaines, l'incohérence des mesures appliquées et le déficit de coopération des créateurs – en mobilisant des ressources, en suscitant l'adhésion des décideurs, en sensibilisant les créateurs et en se mettant en relation avec eux. Quelques représentants de pays ont dit que les pays en développement avaient besoin de plus de coopération et de plus d'activités de renforcement des capacités pour améliorer leur

collecte et leur analyse de données. Un intervenant a dit que, dans certains cas, une solution rentable était de garantir légalement l'accès aux données déjà disponibles. Un représentant de groupe régional et quelques représentants de pays ont dit que le groupe de travail informel contribuait à une meilleure compréhension des données relatives au commerce des services et proposait des moyens d'action. Ils se sont félicités du projet de rapport du groupe de travail informel et de ses conclusions et suggestions, notamment de la proposition visant à faire de la question des données relatives au commerce des services et aux politiques de développement un point permanent de l'ordre du jour des sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle. De cette façon, la Réunion d'experts pluriannuelle permettrait d'échanger des bonnes pratiques de collecte de données et des pratiques innovantes d'utilisation des données, en particulier pour ce qui était d'étudier l'impact des politiques commerciales sur la population en fonction du genre, sur les jeunes, les peuples autochtones et d'autres groupes. Elle permettrait aussi d'approfondir la réflexion sur les problèmes de données dans certains secteurs, comme celui de la création. Les participants se sont également félicités des propositions visant à créer un portail de connaissances sur le commerce des services et à mobiliser des fonds afin d'aider les pays en développement dans leur collecte et leur mise en relation des données.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière d'ouverture, le 10 juillet 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a élu Shanchita Haque Febrian Ruddyard (Bangladesh) Présidente et Jackie Hetungamena Nombasi Mboyo (Angola) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

34. À sa séance plénière d'ouverture, le 10 juillet 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [TD/B/C.I/MEM.4/31](#). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Commerce des services créatifs.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Adoption du rapport de la session

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière de clôture, le 12 juillet 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Angola	Jamaïque
Azerbaïdjan	Koweït
Barbade	Libye
Cabo Verde	Nigéria
Cambodge	Fédération de Russie
Cameroun	Seychelles
Chine	Espagne
Éthiopie	Sri Lanka
Finlande	Thaïlande
Gambie	Togo
Grèce	Tunisie
Honduras	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
Indonésie	du Nord
Iran (République islamique d')	Ouzbékistan
Iraq	
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Communauté des Caraïbes
 - Organisation de la coopération islamique
 - Union douanière d'Afrique australe
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 - Centre du commerce international
 - Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 - Organisation internationale du Travail
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 - Organisation mondiale du commerce
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session.
 - Catégorie générale*
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/C.I/MEM.4/INF.11](#).